



« Cycle d'approfondissement »

Cette formation de base est assurée par **des praticiens de la médiation**, à raison de 8 séances.

Elle entre dans le cadre du programme validé par la Fédération Française des Centres de Médiation (**FFCM**). UDF est un organisme de formation homologué. Les heures de formation suivies valident les heures de formation professionnelle continue. UDF est référencé auprès du DATADOCK, prise en charge financière possible. Chaque séance se déroule de 9 heures à 18 heures, 8 heures par jour, soit **64 heures** de formation pour le cycle complet.

□ SEANCE 1 La gestion des émotions

Monsieur Dominique PROUDHON - Docteur en biologie cellulaire - Médiateur

□ SEANCE 2 Approche psychosociale de la personnalité individuelle : inventaire de quelques techniques existantes

Madame Béatrice BRENNEUR - Ancien Haut Magistrat - Ancienne médiatrice du conseil de l'Europe et Présidente du Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation (GEMME)

□ SEANCE 3 Processus de prévention et de désamorçage des tensions relationnelles Communication bienveillante

Madame Pascale JAVAUX - Chargée de cours et chercheur à la Haute Ecole Libre Mosane (Liège) - Médiatrice organisationnelle - Formatrice Paideia-For'Médiation

□ SEANCE 4 La gestion des conflits

Madame Anabelle FOUILLOUX - Consultante en Management - GRH

□ SEANCE 5 Pouvoir et autorité : légitimer une autorité discréditée

Monsieur Eric BATTISTONI - Ancien Haut Magistrat - Co-fondateur du GEMME - Président de l'Institut de Médiation dans l'Espace Francophone (IMEF)

□ SEANCE 6 La négociation

Madame Martina KIESER - Consultante et Conférencière en Négociation et Coopération Transversale - Formatrice en « Stratégie des Gains Mutuels » selon les recherches d'Harvard - Formatrice en communication et coopération interculturelle - Coach / accompagnement de cadres dirigeants, gestion de parcours professionnels

□ SEANCE 7 Médiation préventive et risques psychosociaux : prévention des risques conflictuels - outils de diagnostic et de traitement

Madame Federica OUDIN - Enseignant chercheur - Médiatrice en entreprise

□ SEANCE 8 Déontologique et éthique

Monsieur le Bâtonnier Gilles Robert LOPEZ - Médiateur - Président de la CNPM - Co-fondateur du GEMME - Ancien Bâtonnier

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Cycle d'approfondissement »

NOM PRENOM

ADRESSE

TELEPHONE / FAX MAIL

Ci-joint chèque (établi à l'ordre de **UNITE DE FORMATION**) de

SIGNATURE DATE

(Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de participation et par la présente signature les accepter sans réserve)



ORGANISME FORMATEUR - Enregistré sous le numéro 8242 01624 42 auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes - Référencé auprès du DATADOCK

UNITE DE FORMATION - 23 rue de Terrenoire - 42100 SAINT-ETIENNE

udf@lopez-associes.com - 04 77 49 45 89 - www.cnpm-mediation.org



ORGANISME FORMATEUR

23 rue de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE - 04 77 49 45 89 / 04 77 49 65 66 (fax)

udf@lopez-associes.com

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION / VENTE

A réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant, une attestation d'inscription et une convention de formation seront adressées au signataire.

A l'issue de la formation, une attestation de présence, la feuille d'émargement ainsi que la facture « Acquittée » seront adressées au participant.

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à **Unité de Formation**. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la formation ou en cas d'absence du participant, **Unité de Formation** facturera l'intégralité du montant de la formation au participant ou à l'entreprise concernée. Toutefois les remplacements de participants sont acceptés sous réserve de confirmer par écrit à **Unité de Formation** les coordonnées du nouveau stagiaire. Dans le cadre du cycle de formation « Prévention et règlement des différends », en cas d'absence exceptionnelle, il est également possible de participer à la séance manquante lors du cycle suivant.

Unité de Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, **Unité de Formation** s'engage à informer immédiatement chaque participant par écrit et à renvoyer le règlement correspondant.

Unité de Formation se réserve le droit de modifier le programme de la formation en cas de nécessité et de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

Les contestations, de quelque nature qu'elles soient, qui pourraient naître à l'occasion des présentes conditions générales de participation, qu'il s'agisse de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront, préalablement à toute action juridictionnelle ou arbitrale, soumises à une médiation que les parties s'engagent à mettre en œuvre.